

C. G. T.



F. S. M.

BULLETIN CONFÉDÉRAL des Territoires d'Outre-Mer

213, RUE LAFAYETTE — PARIS-10°

SOMMAIRE

Nous sommes les plus forts!	1	Pénétration américaine dans les pays d'Outre-Mer	5
Une victoire des Syndicats du Secteur privé de la région du Wouri (Cameroun)	2	Au Congrès des Cheminots d'A.O.F.	6
Madagascar	2	Le droit syndical au Maroc	6
L'Administration coloniale adversaire déclaré des organisations syndicales d'Outre-Mer	3	Après le Comité de Coordination des Syndicats Confédérés d'Algérie des 7 et 8 mai 1949	7
Les travailleurs des pays coloniaux étaient présents au Congrès Mondial des Partisans de la Paix	4	Manœuvres contre les travailleurs africains	8
		Nouvelles du Premier Mai	8

Nous sommes les plus forts !

DE toute l'Afrique nous parviennent des nouvelles d'une poussée répressive de l'administration contre les syndicats et leurs militants.

Il ne se produit pas le moindre conflit du travail sans que police, magistrature, voire administrateurs et gouverneurs ne volent au secours du patronat.

C'est une preuve de la puissance des forces ouvrières aidées de toutes les populations. Les patrons, pris individuellement, sont incapables de s'opposer à la volonté des travailleurs, ils ont besoin d'aide. L'appareil d'état colonialiste se met alors à leur service. Le masque de la neutralité administrative tombe arraché par les travailleurs.

Que s'est-il passé ?

C'est simple. Un patron même important, pris isolément, perd de l'argent quand son personnel se met en grève. Cela le fait réfléchir. Aussi, il préfère souvent céder sur le principe pour faire la part des réalités et tenir compte de son intérêt immédiat.

Ce n'est pas le cas de l'administration, représentée par des bureaucrates zélés qui, ne perdant rien personnellement, ne voient que les intérêts supérieurs du patronat et des colonialistes qui ne s'accordent pas toujours avec les intérêts particuliers à chaque patron.

Les bureaucrates de l'administration sont donc plus durs que les patrons dont ils sont en fait le haut conseil d'administration. Ils n'ont qu'à y gagner car, plus ils sont colonialistes réactionnaires et racistes, mieux ils sont notés. Du moins, ils le pensent, car leur perspicacité n'est pas assez développée pour apercevoir les transformations qui se préparent par ce vaste mouvement qu'ils tentent vainement d'endiguer.

Nos camarades nous signalent tous un redoublement de la répression. C'est que l'administration sent inconsciemment son impuissance face au mouvement de masse et son réflexe animal la pousse à tenter de faire peur. Ils espèrent effrayer les travailleurs et

leurs militants. Il est en effet plus facile de trouver des policiers pour arrêter et des juges pour condamner quelques militants, que de calmer le mécontentement des travailleurs.

Examinons quelques exemples récents. Un peu partout, les militants européens qui s'étaient mis au service des travailleurs africains ont été expulsés ; résultat : les Africains dirigent eux-mêmes le mouvement, les militants qui comptaient sur les camarades européens, comptent aujourd'hui sur eux-mêmes, ils se forment plus rapidement et s'en tirent très bien.

A DAKAR, une grève de 48 heures est déclenchée, SURET-CANALE est expulsé, GUEYE ABBAS est poursuivi, les travailleurs manifestent leur solidarité à leurs militants, GUEYE ABBAS n'est condamné qu'à une amende et les salaires sont augmentés de 30 % — Qui avance ? les ouvriers — Qui recule ? les colonialistes et leur administration.

AU CAMEROUN, un militant fonctionnaire dénonce les actes délictueux d'un haut fonctionnaire, un blâme lui est infligé, puis annulé. Mais N'GOM, secrétaire de l'Union, est emprisonné pour avoir transmis la lettre dénonçant ces faits au haussaire. Cela vient par « hasard » après la grève des travailleurs de la région du Wouri. Cependant, ils viennent de se voir octroyé 33 % d'augmentation de salaires. Qui marque les points ? les travailleurs grâce à leur action. Qui recule ? les colonialistes.

A KAYES au SOUDAN, deux dirigeants du syndicat des services de santé sont déplacés à des centaines de kilomètres, mais l'administration et les patrons doivent céder sur la Convention collective et des salaires passent de 50 à 67 francs aux Sisaleraies. Qui avance ? les ouvriers — Qui recule ? les colonialistes.

En Algérie, au barrage de TADJEMOUT, vingt-trois grévistes sont arrêtés, de nombreux autres sont licenciés, mais un fait demeure : sur le chantier les salaires légaux sont désormais appliqués, les conditions de travail sont normales, et cela dans le désert, à 50

kilomètres d'une agglomération digne de ce titre, sous le régime de l'armée.

Comment pourrions-nous mener notre action avec sûreté et vigueur sans faire ces constatations, sans mesurer le rapport des forces qui est en notre faveur. Si nous ne sentions que les coups reçus, nous aurions une tendance naturelle à céder du terrain devant celui qui apparaît le plus fort. Si nous jugeons sainement, nous pousserons au contraire plus loin pour atteindre de nouveaux objectifs, pour renforcer les positions ouvrières et faire reculer encore les patrons et leur administration.

A quoi rime cette répression ?

Ainsi, il est aisé de comprendre que la répression n'est que l'expression de l'impuissance des colonialistes à faire reculer les masses.

Ils tentent d'effrayer, c'est leur arme du jour. Ils savent bien que la répression n'est pas efficace en elle-même. Ils ne peuvent mettre en prison toute la classe ouvrière, et tous les hommes épris de justice, de bien-être, de paix et de liberté. Tant qu'il restera un exploité, l'exploiteur aura en face de lui un ennemi en puissance.

Ils le savent, c'est pourquoi ils en sont réduits à faire peur comme le petit chien qui aboie et se cache de l'homme. Il impressionne tant qu'il n'est pas découvert, mais dès que l'homme le voit, il n'en a plus peur et le chasse.

Nous sommes les hommes, et nous avons des yeux pour voir, sachons nous en servir. La répression elle-même peut reculer sous la pression des masses, ceux qui ne voient pas cela sont voués à un échec stupide. Si tous les militants l'avaient vu, en avaient été convaincus, ils auraient mobilisé les travailleurs pour faire se replier la répression et auraient réussi. Il est temps de voir et d'agir avec notre force tranquille sans tomber dans les pièges et les provocations. Laissons l'énerverment aux faibles.

Ayons confiance en la force des travailleurs unis

Chaque jour accentue l'avantage de nos forces en France, dans les Territoires d'Outre-Mer et dans le Monde.

Songez, camarades, que jadis les peuples colonisés étaient utilisés par les impérialistes pour maintenir leur domination, contre la classe ouvrière de France et contre d'autres peuples colonisés. Ils constituaient des forces considérables de répression. Aujourd'hui, une vague de fond les soulève et les place du côté des forces de bien-être, de liberté et de Paix. C'est un changement radical.

Non, la roue de l'histoire ne tourne pas en arrière. L'histoire ne se répète pas, 1939 ne reviendra pas avec ses camps de concentration et ses prisons, pour démocrates, non la guerre n'aura pas lieu si nous savons agir avec courage et résolution, si nous faisons confiance aux travailleurs et si nous savons toujours nous placer à la tête de leurs luttes.

Courage, confiance, audace, nous avançons, il dépend de nous d'accélérer notre avance.

André TOLLET.

Une victoire des Syndicats du Secteur privé de la région du WOURI (Cameroun)

À la suite d'une grève déclenchée en novembre dernier par l'ensemble des travailleurs du secteur privé à Douala (région du Wouri, Cameroun), ceux-ci viennent d'obtenir
33 % d'augmentation

On se rappelle que les autorités locales, agissant au mieux des intérêts des entreprises privées n'avaient pas voulu accorder d'augmentation aux travailleurs autochtones. Elles avaient, de ce fait, refusé de convoquer une Commission Paritaire pour ne pas dévoiler leurs manœuvres devant les ouvriers, qui auraient pu les mettre au pied du mur.

La situation des travailleurs africains dont les salaires n'avaient pas été révisés en fonction du coût de la vie était des plus angoissantes car, ces derniers se trouvaient dans une misère permanente.

Les articles de première nécessité avaient subi une augmentation de 100 à 300 %, les transports de 100 à 2.500 %, les denrées essentielles de plus de 300 %. Cependant, les pouvoirs locaux maintenaient les salaires à un niveau scandaleusement bas : un manoeuvre gagnait 29 fr. 50 par jour de travail effectif, après deux ans, en 1946.

Devant cette situation lamentable, les travailleurs décidèrent à l'unanimité une grève, en novembre dernier. Celle-ci fut victorieuse puisqu'elle vient de leur assurer une augmentation de 33 % pour les manoeuvres et de 33 à 12 % pour les employés de bureau.

Certes cette augmentation est minime à côté de ce que demandent les ouvriers de cette région. Mais c'est quand même une victoire lorsqu'on se souvient que ces messieurs de l'Administration refusaient systématiquement non seulement de réviser les salaires des travailleurs autochtones, mais toute discussion sur ce sujet.

Nos camarades comprennent maintenant que ce n'est que par l'action qu'ils obtiendront la réalisation de leurs revendications.

Cette première victoire n'est qu'une étape sur le chemin de la lutte qui leur assurera une vie meilleure.

Les travailleurs du Cameroun savent maintenant qu'ils doivent se mobiliser contre les exploiters de leur misère et que leur combat est lié à celui des travailleurs du monde entier en marche vers le triomphe des forces démocratiques et de Paix.

Charles ASSALE.

Madagascar

Est-il un territoire d'Outre-Mer où la répression se soit abattue avec plus de férocité que dans la grande île ? Tous les militants syndicaux sont en prison depuis mars 1947. Mais Madagascar donne encore la preuve que les emprisonnements, les tortures, et la mort n'ont pas raison des travailleurs. Dans une atmosphère d'état de siège permanent, s'exprime malgré tout, la combativité de ceux que les colonialistes croyaient avoir maté pour longtemps.

La première grève vient de se dérouler depuis la grande répression chez les dockers des ports d'Antalaho et Sambava (côte Nord-Est). Nos camarades ont obtenu 50 % d'augmentation de salaires.

L'ADMINISTRATION COLONIALE

adversaire déclaré des organisations syndicales d'Outre-Mer

Le caractère et le rôle de l'administration coloniale ne sont pas toujours appréciés par nos camarades avec suffisamment de netteté. Certains voient en elle l'arbitre des litiges entre employeurs et salariés. D'autres croient qu'elle a pour mission d'assurer l'application des principes édictés par la constitution et sont tout étonnés de ses agissements antidémocratiques. D'autres enfin, moins nombreux ayant eu la possibilité de connaître quelques « bons » administrateurs, regrettent que ces cas isolés ne soient pas généralisés.

Ces aspects de l'administration coloniale ont souvent pour effet d'en masquer le caractère véritable.

I. — L'ADMINISTRATION COLONIALE EST ACTUELLEMENT L'APPAREIL D'OPPRESSION DES TRUSTS COLONIAUX

Pour les peuples d'outre-mer, l'administration coloniale avec ses prisons et ses tribunaux est la représentation concrète de l'Etat qui domine l'Union Française.

Or, qu'est-ce que l'Etat ?

Si les théoriciens de la Bourgeoisie essaient de le représenter comme un organe de conciliation des classes (classe des exploités, classe des exploités), il y a longtemps que les travailleurs savent que l'Etat est, en fait, l'instrument de domination d'une classe sur les autres.

En France, l'Etat étant actuellement entre les mains de la bourgeoisie capitaliste, a donc pour rôle de maintenir la domination des capitalistes sur les travailleurs des T.O.M.

En conséquence, l'administration coloniale qui représente l'appareil d'état dans les T.O.M. a pour mission essentielle de permettre l'exploitation des peuples d'outre-mer par les trusts mercantiles et d'en assurer la continuité.

Tel est son caractère fondamental.

Cette subordination de l'administration aux trusts coloniaux est d'ailleurs vérifiée à chaque instant par des faits patents qui ne laissent aucun doute sur son rôle véritable.

N'est-ce pas elle qui, par le scandaleux principe des taux de marque permet aux trusts mercantiles de réaliser de scandaleux surprofits sur les denrées qu'ils vendent aux populations autochtones ?

Est-ce que ce ne sont pas ses agents qui, dans tous les conflits du travail, se trouvent toujours aux côtés des employeurs, quand ils ne les devancent pas par une intransigeance supérieure à la leur ? Combien de fois n'avons-nous pas assisté, lors de la détermination du minimum vital par les gouverneurs à la fixation de taux inférieurs à ceux qui résultaient d'un accord entre salariés et employeurs ?

Nos camarades du Soudan, de la Côte d'Ivoire, de la Haute-Volta, et de bien d'autres territoires en savent quelque chose !

II. — LA JUSTICE COLONIALE EST ETROITEMENT DEPENDANTE DE L'ADMINISTRATION

A la lumière de cette définition, il est aisé de voir que la justice d'outre-mer est faite principalement pour aider l'administration dans son rôle d'appareil d'oppression.

La justice, qu'elle soit coloniale ou métropolitaine, est une justice de classe et, pour s'en convaincre, il n'est que d'examiner les verdicts infligés aux mineurs de la Métropole ou de KENADZA.

Fera-t-on croire aux travailleurs du Soudan, qui ont vu condamner Jacques Doumbia, secrétaire du syndicat des ouvriers de Markala, que la magistrature coloniale est indépendante ?

Le fera-t-on croire aux cheminots d'A.O.F. qui, engagés dans une grève magnifique, ont assisté à la condamnation de leur secrétaire général ?

Le fera-t-on croire aux syndicalistes Algériens dont on essaie de frapper lourdement les responsables ?

Le fera-t-on croire aux travailleurs malgaches dont les organisations syndicales ont été virtuellement liquidées les responsables arrêtés à la faveur de la monstrueuse provocation.

Un fait est maintenant évident pour tous les peuples d'Outre-Mer :

La magistrature coloniale est aux ordres de l'administration colonialiste et obéit à ses moindres désirs.

III. — TOUS LES MOYENS SONT BONS A L'ADMINISTRATION COLONIALE POUR SAPER LES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

Ce serait gravement mésestimer l'adversaire de considérer que les moyens « officiels » de coercition : répression contre les militants, décrets, arrêtés et arbitrages au profit des patrons, constituent les seules méthodes qu'il utilise dans sa lutte contre les travailleurs.

La lutte ouverte n'est jamais sans danger, chaque fois qu'elle le peut. L'administration emploie des méthodes plus subtiles :

1° En ergotant sur les textes restrictifs portant sur la reconnaissance des syndicats, elle fait traîner les choses en longueur, espérant ainsi décourager les travailleurs qui désirent s'organiser.

Tous les obstacles apportés à la création de syndicats de boys et de cuisiniers, de syndicats d'agriculteurs en sont un exemple frappant.

Mieux, au Niger, l'administration locale refuse le droit à l'Union Territoriale d'adhérer à la C.G.T. car, dit-elle, elle ne connaît pas les « conditions mises par la C.G.T. à l'adhésion à ses propres statuts. Il semble en effet nécessaire que, dans ce quasi-contrat (sic) il soit produit l'engagement de chacune des parties en cause ».

En Guinée, le Gouverneur Roland PRE, se servant du scandaleux arrêté exigeant le certificat d'Etudes pour les responsables

syndicaux, recommande aux travailleurs de s'organiser en associations mutuelles qui ne peuvent évidemment adhérer à la CGT.

2° Elle tente de favoriser la création d'organisations syndicales en dehors de la C.G.T., organisations dépouillées de tout caractère combattif.

C'est ainsi que le ministre Coste-Floret envoie en mission de singuliers représentants de la C.F.T.C. qui essaient, un peu tard d'ailleurs, de diviser les forces ouvrières.

Quand la création de syndicats C.F.T.C. apparaît impossible, on tente alors de pousser à la création de syndicats autonomes.

C'est ce qu'a essayé M. BECHARD, haut-commissaire en A.O.F., dont l'effort principal a porté sur les organisations de fonctionnaires.

3° L'administration exploite au maximum les défauts des militants responsables et essaye de les opposer les uns aux autres.

A la Conférence des T.O.M., André TOLLET a longuement insisté sur ce point. Il a lumineusement démontré comment les autorités d'Outre-Mer exploitaient le plus petit travers d'un responsable syndical : la satisfaction d'être reçu seul par un gouverneur, la prétention, l'ambition, la corruption.

Soyez persuadés que rien ne sera oublié et qu'il est ainsi possible de compromettre un militant, de le détourner de son devoir. Ces cas sont heureusement rares, mais on ne saurait montrer sur ce point trop de vigilance, étant donné le prix que ces déviations peuvent coûter au mouvement syndical.

4° Les visées américaines sur les T.O.M. provoquent un raidissement de l'Administration coloniale.

Ainsi que le démontre un article publié dans le bulletin numéro 2, les impérialistes américains veulent étendre encore plus fortement leur emprise sur les territoires de l'Union Française. « Notre » gouvernement s'est mis à leurs ordres.

En conséquence, l'administration coloniale accentue son caractère répressif, car elle sait que la **pénétration américaine dans l'Union Française se heurte déjà à la lutte des travailleurs, qui ne veulent ni d'une exploitation accrue, ni d'une nouvelle guerre dont ils feraient les frais.**

En conclusion, aussi longtemps que la bourgeoisie capitaliste tiendra l'appareil d'Etat les organisations syndicales d'Outre-Mer auront en l'Administration coloniale un adversaire déclaré. Elles doivent en tenir compte dans leur lutte de tous les jours, sans pour cela oublier que l'ennemi principal est constitué par les trusts coloniaux.

Les militants responsables d'usines ou de syndicats doivent être convaincus que l'action rapporte infiniment plus que des délégations continues auprès de l'administration.

Menant résolument le combat à la tête de leurs organisations, ils sauront se garder de tout opportunisme qui les pousserait à chercher une irréalisable conciliation des classes par des contacts trop fréquents avec les autorités administratives.

Pierre MORLET.

Les travailleurs des pays coloniaux

étaient présents au **Congrès Mondial** des **Partisans de la Paix**

Répondant à l'appel du Comité d'Initiative du **Congrès Mondial des Partisans de la Paix**, les organisations syndicales des pays colonisés par l'impérialisme français ont adhéré en nombre au Congrès : citons parmi elles les Unions des Syndicats de Dakar, du Soudan, de la Côte d'Ivoire ; de la Haute-Volta, du Moyen-Congo, de la Martinique, de la Guyane, de la Guinée, etc, la Fédération des Cheminots de l'A.O.F., l'Union syndicale des Travailleurs de Tunisie, les Unions des syndicats d'Algérie, l'Union générale des syndicats confédérés du Maroc. Des adhésions nous parviennent encore journellement.

Malgré les difficultés matérielles résultant de l'éloignement et du coût élevé des déplacements, malgré les entraves apportées par l'administration colonialiste, manifestées par le refus pur et simple des visas aux délégués marocains, par exemple, nombreux étaient les délégués ouvriers qui siégeaient aux côtés des représentants des autres organisations démocratiques et nationales de leur pays. Les syndicats d'Algérie étaient représentés par une importante délégation, conduite par **GUESSOUM**. Parmi les représentants de la Tunisie, on remarquait **HASSEN SADAOUI**, président de l'U.S.T.T. Sur les bancs de l'Afrique Noire siégeaient **GUEYE ABBAS** (Dakar), **DIALLO ABDOULAYE** (Soudan), **SARR IBRAHIMA**, secrétaire général de la Fédération des Cheminots d'A.O.F. Les Antilles étaient représentées par le camarade **ZEPHIR**, Madagascar par **RAZAKARIVONY**, et le Cameroun par **Charles ASSALE**, tous deux représentants de la C.G.T. au Conseil économique.

Ainsi les travailleurs des pays coloniaux marquaient leur volonté d'être au premier rang de la lutte pour la Paix ; inséparables de la défense des intérêts matériels immédiats des travailleurs comme de leur combat pour la liberté, contre le colonialisme.

LE COLONIALISME ENGENDRE LA GUERRE

Dans son « Manifeste », adopté à l'unanimité, le Congrès a dénoncé les fauteurs de guerre « Ceux qui déchirent la Charte des Nations Unies » et affirmé que « celui qui repousse les propositions de négociations et les offres de désarmement, que celui qui arme jusqu'aux dents se désigne lui-même comme agresseur. Il a condamné la politique des alliances militaires dont le « Pacte Atlantique » est le modèle. Il a dénoncé le colonialisme qui conduit les puissances impérialistes à la guerre pour maintenir les peuples dans la servitude.

« Nous condamnons le colonialisme qui engendre constamment des conflits armés et risque de jouer un rôle déterminant dans le déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale... »

« Nous luttons pour l'indépendance nationale et la collaboration pacifique de tous les peuples, pour le droit des

peuples à disposer d'eux-mêmes, conditions essentielles de la liberté et de la Paix. »

LES PEUPLES GAGNERONT LA BATAILLE DE LA PAIX

Déjà le Congrès Mondial et les profonds échos de ces assises historiques ont contraint les fauteurs de guerre à reculer : ainsi les Etats-Unis ont accepté de renouer les négociations avec l'U.R.S.S. sur l'Allemagne. Mais le Congrès Mondial n'est qu'un commencement : les millions de simples gens, et au premier rang les ouvriers, qui veulent la Paix, peuvent l'imposer en mettant en pratique les résolutions du Congrès.

Un **Comité permanent** élu par le Congrès et qui compte notamment parmi ses membres **Louis SAILLANT**, secrétaire général de la F.S.M. et les syndicalistes **GUEYE ABBAS** (Dakar) et **NOURI BOUDALI** (Tunisie) doit poursuivre son œuvre.

Dans chaque pays ou territoire, devront se constituer des **Comités de défense de la Paix** qui grouperont toutes les organisations et les personnes désireuses de lutter pour la Paix ; dans chaque entreprise, dans chaque ville ou village, les partisans de la Paix s'organiseront.

Leur tâche sera de faire connaître les décisions du Congrès Mondial de la Paix et de préparer le deuxième Congrès Mondial qui se tiendra dans quelques mois.

Leur tâche sera de dénoncer toutes les entreprises dirigées contre la Paix et d'organiser l'action des forces de Paix contre ces entreprises pour « mettre fin aux agressions en cours contre l'indépendance nationale des peuples et les libertés démocratiques » notamment au Viet-Nam, à Madagascar et dans les autres pays coloniaux.

Les colonialistes montrent déjà leur peur, par exemple en interdisant à **Port-Lyautey** (Maroc) le meeting pour la Paix organisé par l'Union des Syndicats à l'occasion du 1^{er} mai, en mobilisant la police contre les travailleurs de cette ville qui est une des bases stratégiques aériennes et aéronavales essentielles des Américains en Afrique.

« Non Messieurs ! vous n'aurez pas votre guerre /

Les peuples du monde, avec au premier rang, la classe ouvrière, sont « préparés et résolus à gagner la bataille de la Paix, c'est-à-dire la bataille de la vie ».

Cette bataille n'est pas terminée, c'est la bataille de chaque jour que les Partisans de la Paix doivent gagner.

SURET-CANALE.

L'abondance des matières nous oblige à reporter la rubrique « Trésorerie » au prochain numéro

Pénétration américaine dans les pays d'Outre-Mer



L'attitude de soumission servile des actuels dirigeants de la France à l'impérialisme américain n'est pas lourde de conséquences pour notre seul pays, mais encore pour tous les pays d'Outre-Mer relevant, jusqu'ici, de l'impérialisme français.

Le 20 janvier 1949, en effet, M. TRUMAN, président des Etats-Unis, après avoir énuméré les points relatifs à l'application du plan Marshall, ajoutait pour la première fois :

« Quatrièmement, il nous faut établir un programme hardi permettant de faire profiter nos recherches scientifiques et notre progrès industriel à l'amélioration et au développement des régions arriérées... On pourrait, avec la contribution de notre industrie, de nos capitaux privés, de notre agriculture et de notre travail, élever considérablement le niveau de vie et l'activité industrielle des autres nations... »

M. Dean Acheson, ministre des Affaires étrangères des Etats-Unis, successeur de M. Marshall lui-même, devait préciser, quelques jours plus tard, en quoi consistait cette aide généreuse :

« On ne comprend pas toujours, déclarait-il, qu'à moins que ne soient créées les conditions qui permettent des placements de capitaux dans certains pays, ceux-ci ne sauraient se développer. »

Il rejoignait ainsi les membres de la commission HERTER qui, dès 1947, invitaient le gouvernement américain à insister pour que « les Nations participant au plan Marshall, ouvrent largement leurs territoires coloniaux à l'entreprise privée américaine sans exercer de discrimination contre celle-ci. »

L'ASSUJETTISSEMENT MONETAIRE

Depuis la dévaluation d'octobre 1948, le franc C.F.P. (Colonies Françaises du Pacifique) a été rattaché directement au dollar, sa valeur en francs français ne pouvant plus être appréciée que par rapport à cette monnaie.

La création récente d'une monnaie spéciale pour Djibouti a favorisé le même rattachement au bloc dollar, et M. COSTE-FLORET, ministre M. R. P. de la France d'Outre-Mer, le 27 avril, déclarait à Djibouti :

« Maintenant qu'est réalisée l'autonomie de la monnaie du territoire de Djibouti, le problème de l'autonomie des monnaies des pays de l'Union française se trouve à son tour posé. »

Cette soi-disant « autonomie », c'est, bien entendu, le rattachement au bloc dollar.

Ainsi, l'impérialisme américain détendra en fait l'initiative de l'émission de la monnaie, le contrôle des investissements et du crédit dans tous les pays d'Outre-Mer.

Il pourra peser sur ces monnaies à sa convenance et maintenir entre les prix à l'importation et les prix d'achat des matières premières un écart suffisant pour s'assurer des marges de bénéfices substantielles. L'exploitation du paysannat, en particulier, ne pourra que s'accroître sous un tel régime.

Le programme d'investissement, qui avait été prévu sur les fonds du FIDES, dans le

cadre du plan Monnet, a dès maintenant été abandonné en fait au profit du plan Marshall. Le contrôle du crédit par l'impérialisme américain aggravera encore cette situation. Il va de soi que ce contrôle ne sera utilisé que pour assurer des superprofits aux capitalistes, au détriment des travailleurs des pays dépendants.

LA PENETRATION ECONOMIQUE

Dans le cadre du quatrième point Truman, vient de se créer une société franco-américaine pour le développement des territoires d'Outre-Mer de l'Union Française. Elle comprend, à côté des grandes banques d'affaires françaises : Banque de l'Indochine, Banque de Paris et des Pays-Bas, Lazard, Worms, B.A.O., B.N.C.I.A., les puissants groupes américains : Brown Brothers, Harriman & C°, World Commerce Corporation, Lazard Brothers, etc.

Ces investissements ne sont, évidemment, pas destinés à améliorer le niveau de vie des peuples, mais bien à créer des voies stratégiques et de pénétration qui permettront d'accroître le régime policier et de mieux drainer les richesses des peuples assujettis.

Dès maintenant, d'importantes livraisons de matériaux stratégiques ont été faites au titre du plan Marshall. On peut lire dans le rapport du Comité interministériel, pour le premier semestre d'application en France de l'E.R.P. (Plan Marshall) :

« Le gouvernement français, soucieux de remplir dans les plus brefs délais les engagements qui découlent de l'accord, a étudié avec la plus vive attention les propositions qui lui ont été faites par la mission de l'E.C.A. Des projets précis ont été discutés. Ils ont porté sur les produits suivants : plomb du Maroc, graphite de Madagascar, mica et corindon... »

L'Amérique s'est assurée le contrôle total de certains marchés, tel celui de la vanille à Madagascar, et a obtenu du gouvernement français la destruction des stocks existants. Les producteurs ont ainsi dû revendre à vil prix les stocks qu'ils détenaient, pendant que les intermédiaires et le trust américain de la vanille réalisaient des bénéfices scandaleux.

Le groupe américain Morgan contrôle désormais, par l'intermédiaire de Pennaroya et Walter, toute la production de plomb du Maroc. Le trust américano-canadien de l'aluminium contrôle les gisements de bauxite de LOOS, en Guinée. La Compagnie Franco-Américaine des Métaux exploite les mines de fer de YOMBOIELI (Guinée). La Shell et la Gulf Oil contrôlent dès maintenant les réserves pétrolières de Tunisie et du Maroc.

Partout, les cultures vivrières sont en régression, aggravant les conditions de vie déjà lamentables des populations, au bénéfice des cultures industrielles d'exportation : on plante du lin en Afrique du Nord, à la place du blé.

A Madagascar, la nouvelle Société sucrière de la Mahavavy, succursale des Raffineries Saint-Louis, avec une importante participation américaine, vient de se voir

allouer sur le budget d'emprunt 1.250 millions pour créer des barrages et des routes qui ne profiteront qu'à ses actionnaires. Des milliers de paysans malgaches seront arrachés à leurs villages pour aller travailler sur ses terres.

Casablanca est envahie par la camelote d'Outre-Atlantique. Ses 120 boutiques américaines supplantent le commerce local. L'Algérie a ses usines de coca-cola.

LES BASES STRATEGIQUES

M. Coste-Floret, rentrant de son voyage d'inspection en Afrique Noire, s'est chargé de définir lui-même le rôle qu'il réservait à ces pays dans une nouvelle guerre impérialiste :

« Dans le cas où la résistance ne pourrait être victorieuse dans la métropole elle-même, la seconde ligne de défense s'établirait en Afrique du Nord... Enfin, dans cette stratégie en profondeur, l'Afrique Noire, bastion massif protégé par un glacis de déserts, serait le réduit de la Défense nationale qui jouerait un rôle considérable en approvisionnant la machine de guerre alliée et en devenant une gigantesque base de dépôts et d'aviation !

Déjà, les routes stratégiques trans-africaines sont en cours d'aménagement. De grandes bases navales et aéronavales ultra-modernes ont été créées à Port-Lyautey (Maroc), Dakar (A.-O. F.), Maya-Maya (Brazzaville). Quarante aérodromes puissamment outillés doivent être réalisés dans un temps très bref. Déjà, des officiers américains inspectent officiellement ces bases africaines. Le récent voyage de M. Coste-Floret à Madagascar, dont on peut croire qu'il avait d'autres buts que de ressasser quelques mensonges colonialistes dévalués sur le « rôle civilisateur de la France », donne à penser que la grande île de l'Océan Indien appartient, elle aussi, à cette stratégie.

Il n'est pas jusqu'aux stocks de guerre qui ne se préparent, puisque Dunkerque exporte actuellement sur l'Afrique de la farine blanche spécialement blutée et préparée en vue d'une conservation de longue durée.

Les peuples d'Outre-Mer doivent être prévenus que c'est de leur sang qu'on est en train de trafiquer actuellement. Ils ne sont pas seulement une source de profits dans l'esprit des impérialistes, mais encore une réserve de chair à canon.

MAIS LES PEUPLES LUTTENT POUR LA PAIX ! !

Devant cette menace, le grand courant qui a secoué les peuples d'Outre-Mer ne peut que s'accroître.

La lutte pour de meilleures conditions de vie est inséparable de la lutte contre l'impérialisme.

C'est ce que comprennent de plus en plus clairement les peuples d'Afrique comme ceux d'Asie. Le récent Congrès Mondial de la Paix a clairement démontré qu'ils étaient aux côtés des travailleurs d'Europe pour barrer la route à la guerre.

Pierre BOITEAU

Les informations des divers pays et territoires n'ont pas à nos yeux seulement valeur de renseignements, elles sont choisies afin de permettre à chacun de tirer les leçons des expériences de tous et de s'en inspirer dans son travail.

Au Congrès des Cheminots d'A. O. F.

Les cheminots africains ont tenu leur premier Congrès fédéral à Cotonou (Dahomey), les 17, 18 et 19 mars 1949.

Les quatre syndicats constituant la Fédération des cheminots africains d'A.O.F. y étaient représentés chacun par trois délégués, et les organisations syndicales du Dahomey avaient été invitées à désigner des observateurs pour suivre les travaux du Congrès.

La première journée fut consacrée à la présentation du rapport moral des trois dernières années, à sa discussion en deux séances avant son approbation et à l'adoption d'un projet de statuts types pour la Fédération et les syndicats fédérés.

La deuxième journée devait décider de la ligne de conduite des syndicats fédérés quant à leur affiliation à une Centrale métropolitaine. Il est nécessaire de souligner que, seul, le Syndicat des Cheminots du Dahomey était affilié à la C.F.T.C. depuis une dizaine d'années, celui du Dakar-Niger, de l'Abidjan-Niger et du Conakry-Niger étant autonomes. Alors que les délégués des syndicats du Dakar-Niger (Sénégal-Soudan) et de l'Abidjan-Niger (Côte d'Ivoire-Haute-Volta) ont opté pour la C.G.T., ceux du Conakry-Niger (Guinée) et du Bénin-Niger (Da-

homey) ont demandé à rester autonomes pour 1949. Le Congrès, soucieux de l'unité, a décidé à l'unanimité :

1° Que les partisans de l'affiliation à la C.G.T. adhèrent à cette Centrale ;

2° Que ceux partisans de l'autonomie restent autonomes, le Dahomey ayant décidé de se retirer de la C.F.T.C. ;

3° Que cégétistes et autonomes, à l'échelon territorial, collaborent activement avec l'Union territoriale et qu'à l'échelon A.O.F. les dirigeants de la Fédération des Cheminots participent aux travaux du Comité de Coordination des Syndicats de l'Afrique Noire.

Cette décision du Congrès mérite qu'on s'y arrête. En effet, elle a été prise après examen d'abord du mouvement ouvrier en Afrique Noire et de la politique du gouvernement, politique qui tend à étouffer les organisations démocratiques afin de faire disparaître toutes les libertés syndicales obtenues grâce aux multiples efforts et aux sacrifices consentis par les masses laborieuses. Les cheminots africains ont tenu, avant tout, à affirmer leur solidarité avec toute la classe ouvrière. Aussi, ils ne sauraient être ni indifférents, ni écartés de la lutte de classes sur laquelle ils font repo-

ser tout leur espoir pour leur émancipation rapide.

La troisième journée devait être employée à l'établissement du programme revendicatif. En toute objectivité, les congressistes ont fixé les nouvelles étapes à franchir et demandé au meeting de clôture, qui réunissait trois mille spectateurs, à tous les camarades, de faire aboutir, par leur union et leur combativité, les revendications arrêtées pour le Congrès.

Bon Congrès, où l'esprit de camaraderie dans la discussion — parfois houleuse — a toujours dominé, tous les congressistes ayant eu à cœur de faire un travail fructueux.

L'Administration colonialiste, qui a tenté, et qui tente encore de diviser les travailleurs en les poussant à une autonomie qui ne tend à rien de moins qu'à les isoler des autres travailleurs français et du monde, devra, dès maintenant, compter sur ce nouvel apport de forces de progrès dans la lutte pour la paix et l'émancipation des masses exploitées.

SARR IBRAHIMA,

Secrétaire général de la Fédération des cheminots d'A.O.F.

LE DROIT SYNDICAL AU MAROC

Depuis leur reconstitution, les syndicats groupés au sein de l'Union générale des Syndicats Confédérés du Maroc réclament le DROIT SYNDICAL SANS RESTRICTION.

Par un dahir (décret) datant de 1938, le droit syndical est refusé aux travailleurs marocains. Ce dahir prévoit des amendes et des peines d'emprisonnement pour les Marocains qui se syndiqueraient, ainsi que pour les Européens qui favoriseraient leur entrée dans les syndicats.

Par la lutte, les travailleurs marocains ont imposé leur présence dans les organisations syndicales. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises les autorités du Protectorat ont déclaré qu'elles ne voyaient pas pourquoi nous insistions tellement pour réclamer le droit syndical puisque, en réalité, il était « toléré ».

En fait, dans les centres industriels en particulier, les travailleurs marocains peuvent, sans trop d'entraves, militer dans les syndicats et y occuper les postes que leur confient leurs camarades.

Mais, dans les régions de moins grande concentration, la Haute Administration Colonialiste ne se gêne nullement pour refuser de reconnaître les bureaux syndicaux ou d'Unions locales.

Depuis quelques mois, dans toutes leurs déclarations, tant à Paris qu'à Rabat, les hauts fonctionnaires, et le général Juin lui-même, prétendaient que le texte sur le droit syndical était prêt et qu'il avait été transmis à l'approbation de S.M. le Sultan.

Ce qui n'empêchait pas de mutiler nos articles de telle façon que jamais il ne fut possible de poser publiquement la question, de savoir si, oui ou non, ce texte avait été transmis au Palais impérial.

Nous venons d'être enfin éclairés.

A l'occasion du 1^{er} mai, une délégation d'ouvriers marocains a remis à S.M. le Sultan, au Palais Impérial de Fès, un mémoire résumant les revendications des travailleurs marocains.

Au cours de cette audience, S.M. le Sultan déclara notamment :

— Sachez et répétez aux travailleurs marocains que leur sort me préoccupe constamment. Notre discours à l'occasion de la dernière fête du Trône en est une preuve. Nous ne sommes nullement opposés à l'octroi du droit syndical à nos sujets. Bien au contraire, nous tenons à ce que les travailleurs marocains bénéficient de leurs droits entiers sans aucune restriction, à l'instar des travailleurs des autres nations.

Nous ne ménageons aucun effort dans ce sens et, avec l'aide de Dieu, nous atteindrons incessamment le but recherché.

Les membres de la délégation ayant rappelé au Souverain l'excuse invoquée par la Résidence pour justifier le retard de l'octroi du droit syndical, selon laquelle le projet du dahir instituant ce droit pour les Marocains serait retardé par le Makheem, S.M. le Sultan déclara :

« Des propositions relatives au droit syndical et comportant des mesures restrictives à l'excès ont été faites par la Résidence. Après étude par nos services, un contre-projet garantissant les droits entiers a été remis aux services résidentiels depuis plusieurs mois. »

Sa Majesté a ensuite entretenu la délégation ouvrière de la situation malheureuse des ouvriers agricoles marocains qui, avec des salaires de misère, travaillent sans répit, et a conclu en disant :

« Comment priver ces ouvriers du droit syndical qui leur garantirait leurs moyens d'existence ? »

Ces déclarations de S. M. le Sultan éclaircissent parfaitement la position résidentielle vis-à-vis du droit syndical.

Ainsi, il apparaît évident que la Rési-

dence Générale n'a jamais songé à accorder le droit syndical aux travailleurs marocains.

On s'en doutait un peu ! L'action anti-syndicale de plus en plus violente de la Résidence ne laisse aucun doute à ce sujet.

Les travailleurs marocains sont décidés, plus que jamais, à obtenir le droit syndical, droit élémentaire de la démocratie dont on veut les frustrer.

C'est pour empêcher les ouvriers d'obtenir de meilleurs salaires que l'on refuse le droit syndical. C'est pour cela que les persécutions contre les militants des syndicats sont la coutume au Maroc.

Malgré la contrainte, le développement du mouvement syndical se fait dans l'enthousiasme.

Les manifestations du 1^{er} mai en ont encore apporté une preuve.

L'U.G.S.C.M. a, avec elle, tous les travailleurs du Maroc parce qu'elle exprime leurs sentiments et leurs revendications. Groupés en son sein, avec l'appui de tous les démocrates et progressistes, les travailleurs marocains arracheront le droit syndical par leur union et par leur action.

André LEROY,
Secrétaire de l'Union générale
des Syndicats du Maroc.

Après le Comité de Coordination

des Syndicats Confédérés d'Algérie des 7 et 8 Mai 1949

Depuis les grèves d'ouvriers agricoles de juin 1948, qui mirent en mouvement 10.000 travailleurs pendant trois semaines, celle des 6.000 mineurs algériens, de nouvelles couches ont participé à l'action et notamment les ouvrières musulmanes, magnifiques de combativité dans la grève de chez « Tidjani », à Alger. En 1949, des milliers de travailleurs ont lutté, et souvent avec succès, pour l'amélioration de leurs conditions de vie : les ouvrières et ouvriers des tabacs d'Alger pour leur salaire, les espadrilliers, les ouvriers du bâtiment d'Oran, les ouvriers de l'Aéronautique, les cheminots, les métalliers.

Même dans le Sud Algérois, à TADJEMOUT (près Laghouat), soumis au régime du « sabre », les ouvriers du bâtiment menèrent, dans des conditions difficiles, une grève victorieuse malgré l'emprisonnement, après des tortures renouvelées des méthodes hitlériennes, de vingt-trois militants.

Tout cela démontre la combativité des travailleurs algériens, qui ne veulent plus continuer à vivre dans la misère et l'oppression colonialiste.

Partant de ces considérations, le Comité a constaté le décalage qui existe entre l'influence grandissante de la C.G.T. dans les masses laborieuses et les effectifs de nos syndicats. Il a essayé d'en rechercher les causes, de déceler les erreurs commises et de déterminer les moyens d'y remédier.

Certes, dans ce domaine de la critique et de l'autocritique, nous avons encore beaucoup à faire, mais un pas en avant appréciable sera accompli si nous sommes capables de faire passer dans la vie l'orientation donnée par le Comité de coordination.

Et ce n'est qu'en tirant les enseignements des luttes des travailleurs que nous pourrions corriger nos erreurs. Seule, la lutte est génératrice de progrès dans tous les domaines.

Nous avons constaté :

1° Que les revendications étaient le plus souvent déterminées par le sommet, et ce sans discussion suffisante à la base.

Exemple : dans l'industrie et le commerce, le Comité des 15 et 16 janvier derniers avait posé comme revendication :

30 p. 100 d'augmentation des salaires réels. Pas une seule corporation n'a véritablement engagé l'action pour une telle revendication, pourtant juste, le pouvoir d'achat des travailleurs ayant diminué de près de 50 p. 100 par rapport à 1945.

Et des grèves importantes ont lieu chaque fois que les travailleurs ont déterminé

eux-mêmes leurs revendications, mais jamais sur la revendication générale.

Ainsi, les 1.500 travailleurs des tabacs d'Alger qui luttent pendant un mois et obtiennent 7 francs d'augmentation malgré la politique gouvernementale de blocage des salaires.

Ceux des huiles et savonneries d'Algérie ont, par un simple arrêt de travail, obtenu 2 francs d'augmentation horaire et un bleu par an. C'est un pas en avant qui a cet avantage considérable de faire prendre conscience aux travailleurs de leur force et de l'efficacité de la lutte.

2° Déterminées par le sommet, les revendications sont trop générales et apparaissent souvent inaccessibles aux travailleurs. Exemple : application à l'Algérie du projet Fayet de Sécurité sociale.

Cette revendication, qui n'est pas du ressort patronal, apparaît souvent comme inaccessible.

Le Comité de coordination, tout en intensifiant l'action de masse pour une véritable Sécurité sociale, appelle les travailleurs à réclamer au patronat des revendications qui vont dans le sens de la Sécurité sociale.

Les mineurs revendiquent la Caisse de Retraite ; ailleurs, les travailleurs engageront l'action pour les congés de maladie ou le remboursement des frais d'accouchement, etc., etc.

Il nous sera alors plus facile d'obtenir pour tous ce que, par morceaux, certaines corporations auront arraché.

3° Répression. — La répression en Algérie s'accroît : emprisonnements arbitraires de militants ouvriers et progressistes, atteintes aux libertés syndicales et démocratiques les plus élémentaires.

Le Comité, analysant l'action menée contre la répression, l'a estimée insuffisante. Nous avons une tendance fautive à considérer la répression comme un accident normal de la lutte et à sous-estimer l'efficacité de l'action des masses populaires. La répression n'est que l'expression de la peur du peuple et de la montée des forces populaires, ressentie par les gouvernants capitalistes.

Et les exemples sont innombrables des reculs des gouvernements devant l'action des travailleurs contre la répression, pour la libération des emprisonnés.

4° Le Comité de Coordination a salué avec enthousiasme l'union des vingt et une organisations démocratiques réalisée au sein du Comité d'Initiative pour le Congrès mondial des Partisans de la Paix, union qui

groupe l'immense majorité des Algériens contre les fauteurs de guerre impérialiste. Le Comité engage les militants à amplifier ce mouvement d'union, en participant à la constitution des Comités locaux, et à populariser et mettre en application les décisions du Congrès.

Le Comité a souligné l'insuffisance de l'action du mouvement ouvrier contre la criminelle guerre du Viet-Nam.

Une des faiblesses essentielles que nous avons constatée est le manque de vie de nos sections syndicales. L'action à la base fut sous-estimée à la période de facilité où le rapport des forces permettait à certains délégués de penser que leur action personnelle pouvait permettre d'« arracher » les revendications. Avec l'exacerbation de la lutte, les délégués n'« arrachent » plus rien, alors la vie syndicale ralentit, ou bien certains responsables syndicaux, ne s'adaptant plus aux conditions nouvelles de la lutte, freinent l'action des travailleurs.

Par contre, nous assistons à une poussée nouvelle de cadres forgés dans les luttes récentes, qui sont capables de prendre résolument en mains la vie de nos organisations.

Il faut hardiment leur confier des responsabilités. Il faut surtout avoir confiance dans les travailleurs et se placer constamment sous leur contrôle. Lorsque nous avons une difficulté ou commettons une erreur, expliquons-nous franchement devant les travailleurs ; ils sauront nous indiquer la voie à suivre. Le Syndicat, ce n'est pas un homme ; c'est le lieu de réunion de tous les travailleurs pour la défense de leurs revendications et de leurs libertés.

Dans le but de plonger nos racines dans les masses, les plus déshéritées de notre pays, notamment le million d'ouvriers agricoles, nous avons décidé de décentraliser notre mouvement par la création hardie d'Unions régionales, dont le but essentiel est d'organiser les travailleurs de la terre.

Les travailleurs algériens attendent de nous beaucoup. Ils sont d'une combativité incomparable. Nous avons des cadres jeunes et dynamiques. Sûrs de l'appui des travailleurs de France et de la C.G.T., nous participerons, par notre lutte pour le bien-être et la liberté, au combat gigantesque que mènent les peuples du monde contre l'impérialisme.

A. RUIZ,
Secrétaire du Comité de Coordination
des Syndicats confédérés d'Algérie
C. G. T.

Manœuvres contre les travailleurs africains

« ...Fort heureusement, la transformation des sociétés indigènes en prolétariat se fait encore très lentement ; et ce doit être notre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour ralentir, sinon même supprimer cette formation d'un prolétariat et nous pourrions même dire — car c'est la vérité fort affligeante dans les centres urbains (et non pas seulement dans l'Afrique française) — d'un sous-prolétariat fort misérable. »

Voilà qui est le langage ni d'un réaliste, ni d'un homme de bonne foi, ni d'un progressiste.

Pas réaliste, car nous savons bien, nous, que la formation d'un prolétariat en Afrique Noire est fatale, et que l'évolution rapide de l'économie africaine ne peut que hâter cette formation.

Pas de bonne foi, car si ce prolétariat en est réduit aux conditions misérables que déplore hypocritement l'auteur, la faute en est non à l'espèce de fatalité anonyme, mais à l'apreté d'un régime colonialiste qui ne voit dans l'Afrique qu'une vache à traire, « un réservoir d'hommes et de matières premières » souligne M. COSTE-FLORET.

Pas progressiste, car le développement du prolétariat est des levains du progrès social et une condition nécessaire à la lutte efficace des travailleurs contre leurs exploiters.

Les lignes citées sont de M. CATRICE, Conseiller M.R.P. de l'Union Française, et l'on se doute, après cela, de la conception du Code du Travail qu'il veut faire prévaloir : un bon texte bien paternaliste, qui endorme les ouvriers pendant une période de bienveillance préparatoire pour paralyser le mouvement syndical et, plus tard, reprendre les concessions habilement faites aux travailleurs.

Lorsque MM. PAILLIEUX, Vice-président de la C.F.T.C. et ardent soutien des privilèges de la Banque de Madagascar, et GERARD ESPERET et LAWRENCE, délégués de la C.F.T.C., reçoivent toutes facilités du gouvernement pour circuler Outre-Mer et faire leur propagande, il faut se rappeler que pour nos délégués C.G.T., les congés sont refusés ou insuffisants pour leur permettre d'assister aux congrès confédéraux, et nous ne parlons ni des brimades, ni des illégalités qui frappent nos militants.

C'est un honneur pour un militant ou une organisation d'être brimé par l'Administration colonialiste. C'est un dés-honneur d'en avoir les honneurs. Lorsqu'un militant est félicité ou flatté par les ennemis des travailleurs il doit toujours se demander quelle sottise il a commise. Il en est par contre, qui se complaisent à ces honneurs déshonorants, mais nos camarades de Haute-Volta s'en sont souvenus, quand ils ont répondu comme il convenait à MM. ESPERET et LAWRENCE qui s'offraient à transmettre leurs revendications aux autorités locales.

Ils ont rappelé à ces messieurs qu'il y avait en Volta une Union Locale groupant les syndicats confédérés, qu'elle jouissait de cette confiance des travailleurs qui est, partout où elle est représentée, l'honneur et la force invincible de la C.G.T., et que les syndicats n'avaient nul besoin des bons offices de la C.F.T.C. pour mener la lutte à bien.

Bravo ! camarades de Bobo-Dioulasso, vous avez su déjouer les manœuvres de division et montré la conduite à tenir partout où fauteurs de discorde s'efforceront, avec de belles paroles, de vous détourner de la lutte pour le plus grand bien de ceux qui vous exploitent.

« Force Ouvrière » a droit aussi aux faveurs de l'administration. Grand bien lui fasse. En Côte d'Ivoire c'est l'administration qui a passé dans tous les services les tracts pour la réunion BOUZANQUET avec une carte de visite format journal où il est fait état de multiples actions de résistance que ne connaissent ni ses ex-collègues du Bureau de la C.G.T. ni les Tunisiens qui l'ont vu à l'œuvre sous l'occupation, avec de multiples médailles qui ne sauraient nous impressionner, sachant que d'autres, qui ont des titres de gloire et reconnus de tous, n'ont pas le moindre ruban n'ayant pas eu l'avantage de plaire aux colonialistes et aux réactionnaires qui les dispensent.

Ce tract annonçait : « la position de F.O. sur le terrain

national » c'est déjà tout un programme assimilationniste bafouant la personnalité africaine.

A Dakar, les travailleurs l'ont plutôt « chahuté » et le héros n'était pas triomphant. Il est significatif que son discours se termina par une invite aux Chrétiens d'adhérer à la C.F.T.C., aux communistes à la C.G.T., et les autres à F.O. il a oublié les musulmans, les fétichistes, etc... C'est l'apologie de la scission qui sert le patronat. Heureusement pour les travailleurs, leur C.G.T. est plus large que ne le souhaite BOUZANQUET.

Nouvelles du Premier Mai

Des milliers et des milliers de travailleurs se sont rassemblés affirmant de mener au triomphe leurs revendications par une cohésion dans la lutte chaque jour renforcée. Jamais manifestations du premier mai n'égalèrent celles de cette année. Toutes les informations ne nous sont pas encore parvenues, en voici quelques unes qui témoignent du développement puissant, irrésistible, du mouvement syndical dans les Territoires d'Outre-Mer.

MAROC

Malgré l'interdiction par la Résidence Générale de tout défilé, et des meetings publics, malgré de multiples entraves, des milliers de travailleurs ont manifesté le premier mai dans tout le Maroc et plus particulièrement à Casablanca, au vélodrome d'Anfra, à Agadir, à la Bourse du Travail, à Khouribga, Mogador, Marrakech, Safi, Petitjean, Meknès, Fes, Port-Lyautey, Rabat, Oujda.

DAKAR

A 10 heures, au Rialto, une assistance dense assista au meeting organisé par l'Union des Syndicats. Puis le défilé à travers la ville rassembla des milliers de travailleurs.

SOUDAN

A Bamako, meeting et défilé permirent un important rassemblement de toute la population. A Kayes, où vient de se créer une Union Locale, les travailleurs pour la première fois manifestèrent un jour de premier mai, le défilé groupa dans une vingtaine de syndicats la plus grande masse de la population qui se retrouva le soir à une fête organisée par l'Union Locale.

ILE DE LA REUNION

A Saint-Denis, 15.000 travailleurs ont participé au meeting et au défilé. 6.000 à Saint-André, 3.000 à Saint-Leu, etc...

Nos camarades ayant envisagé une manifestation centrale à Saint-Denis, les trains spéciaux leur furent refusés, mais, par contre, trains spéciaux et gratuits furent mis à la disposition du R.P.F. et de la C.F.T.C., or, ces trains ne purent fonctionner faute de voyageurs, la manifestation de l'administration et du R.P.F. réunit péniblement 200 personnes et le bal prévu pour le soir dut être décommandé.

ALGERIE

Malgré la pluie 10.000 à Alger avec André TOLLET, 12.000 à Oran, 5.000 à Constantine, 5.000 à Bonl, 4.000 à Ain-Temouchent, 3.000 à Mostaganem et à Saint-Denis-du-Sig, 2.000 à Beni-Saf, à Tlemcen, Inkermann, Bel-Abbès, 1.500 à Philippeville, 1.200 à Kenadza, 1.000 à Bougie, à Batna, 700 à Djijelli, 600 à Arzew, Saïda et Perregaux, 400 à Blida, 500 à Bord-Bou-Arrijidj, etc...
(à suivre)